



## TRANSPORT

### PLAN DE COURS

# COMITÉ SST PARITAIRE EN TRANSPORT

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

*« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »*

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

## CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

### Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

### Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

## CLIENTÈLE VISÉE

Les futurs membres du comité local, du comité d'orientation ou le représentant à la prévention dans les entreprises de compétence fédérale.

## **APPROCHE**

Cette formation aborde les obligations, les responsabilités et les mandats des membres du comité, ou le représentant à la prévention, par rapport à la santé et la sécurité du travail. Elle est axée sur les échanges entre les participants, le partage d'expérience et des bonnes pratiques.

## **OBJECTIF GÉNÉRAL**

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de compléter les différents formulaires, à appuyer l'employeur dans sa prise en charge de la SST, à procéder aux enquêtes et analyses d'accident et à réaliser les inspections du lieu de travail.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS**

### **1. Notions de base en SST :**

- La réglementation
- Droits et obligations
- Les accidents du travail
- Procédure en cas d'accident

### **2. Le comité local :**

- Notions de base
- Mandats
- Conditions gagnantes

## **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

Exposé et échanges, présentation multimédia et jeu-questionnaire, exercices en équipe et collectifs.

## **MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS**

- Arbres décisionnels
- Rapports LAB

## **ÉVALUATION**

Les participants seront amenés à compléter un examen de 10 questions à choix de réponses.

## **DURÉE**

4 heures de contenu théorique

## **ATTESTATION**

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée en format 8,5" x 11". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

